



# POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX POINTS AUTONOMIE TERRITORIAUX

Lieux d'accueil à destination des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en situation de dépendance, les Points Autonomie Territoriaux (PAT) sont répartis sur l'ensemble du territoire seine-et-marnais.

# Pour qui?

Les Points Autonomie Territoriaux sont des lieux d'accueil, d'information et d'accompagnement destinés aux pe rsonnes en situation de handicap et aux personnes âgées en situation de dépendance. Ils s'adressent égaleme nt à leur entourage. Ils ont pour but d'aider ces publics à mieux vivre au quotidien.

## **Quels services?**

Les Points Autonomie Territoriaux ont pour missions :



#### Informer et orienter :

- → accueillir de façon personnalisée,
- → orienter vers les services et professionnels du territoire si nécessaire,
- → conseiller pour l'entrée en maison de retraite, en résidence autonomie,
- → expliquer les notifications de décisions du Département, de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),

#### Évaluer et coordonner :

- → évaluer les besoins à domicile,
- → élaborer des plans d'aide à domicile,
- → coordonner l'action des différents acteurs de l'aide à domicile.

## Suivre et accompagner :

- → aider à l'expression du projet de vie (dossier de la MDPH)
- → constituer des dossiers (demandes d'Allocation personnalisée d'autonomie, d'aide sociale, de participation aux frais de téléassistance, de réversion, etc.),
- → accompagner les démarches administratives,
- → suivre les plans d'aide à domicile.

## Animer et développer la prévention :

- → soutenir les <u>proches aidants</u> (psychologue, groupe de parole, etc.),
- → proposer des actions de prévention (ateliers mémoire, équilibre, etc.),
- → organiser des conférences d'information et de sensibilisation,
- → favoriser les liens sociaux.

## Où trouver un PAT?

Les 6 Points Autonomie Territoriaux et leurs antennes sont répartis sur l'ensemble du territoire Seine-et-Marnais

